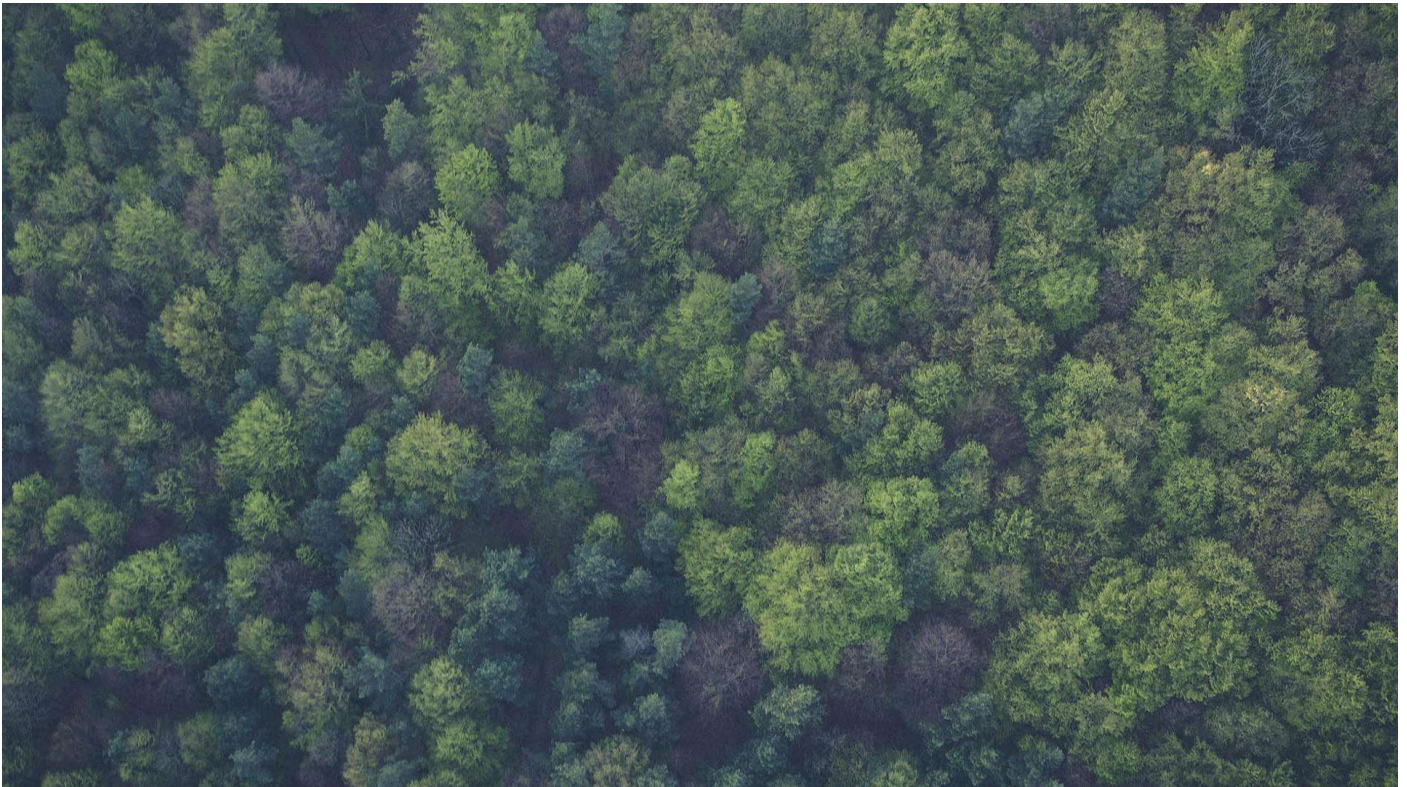




# Rapport de Certification

La Belle Forêt : projet Domaine national de CHAMBORD, forêt de Chambord



## INFORMATIONS CLÉS SUR LE PROJET

Numéro de contrat	13778466
Titre du projet	Quantification carbone et évaluation des co-bénéfices biodiversité dans le Domaine national de Chambord.
Numéro de version du Rapport	V1
Date d'achèvement de la version	22/05/2023

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PRÉSENTATION DU PROJET .....</b>	<b>3</b>
1.1	Description du projet .....	3
1.2	Objectifs visés par le projet.....	3
1.3	Périmètre du projet et rappels méthodologiques .....	3
<b>2</b>	<b>PROCESSUS DE CERTIFICATION DES UNITÉS DE RÉDUCTION D'ÉMISSION ET DE LA NOTE DES CO-BÉNÉFICES BIODIVERSITÉ .....</b>	<b>4</b>
2.1	Processus .....	4
2.1.1	Audit détaillé effectué par La Belle Forêt. ....	4
2.1.2	Vérification sur le terrain effectuée par un Organisme Vérificateur Tiers, ici Ecocert .....	5
2.1.3	Révision technique des processus d'audit détaillé et de vérification de terrain, vérification documentaire de la quantité d'Unité de Réduction d'Émission et de la note des co-bénéfices biodiversité....	5
2.2	Vue d'ensemble du processus .....	6
<b>3</b>	<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE.....</b>	<b>7</b>
3.1	Documents La Belle Forêt.....	7
3.1.1	Documents normatifs : .....	7
3.1.2	Documents d'audit :.....	7
3.1.3	Données dendrométriques et calculs : .....	7
3.2	Documents fournis par Ecocert :.....	8
3.2.1	Rapport de vérification : .....	8
3.2.2	Données dendrométriques et calculs : .....	8
<b>4</b>	<b>RÉVISION DES PROCESSUS D'AUDIT ET DE VÉRIFICATION DE TERRAIN .....</b>	<b>8</b>
4.1	Méthodologie .....	8
4.2	Résultats de la révision .....	9
<b>5</b>	<b>VÉRIFICATION DE LA QUANTITÉ D'UNITÉS DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS .....</b>	<b>15</b>
5.1	Méthodologie .....	15
5.2	Détail de la vérification de la quantification des Unités de Réduction d'Émission .....	16
<b>6</b>	<b>VÉRIFICATION DE LA NOTE DES CO-BÉNÉFICES BIODIVERSITÉ.....</b>	<b>19</b>
6.1	Méthodologie Notation des co-bénéfices biodiversité .....	19
6.2	Détail de la vérification et références.....	20
<b>7</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>37</b>

# 1 Présentation du Projet

## 1.1 Description du projet

À la suite d'un appel d'offre public, le Domaine national de Chambord a attribué le marché 2022/09 pour la mise en œuvre d'une méthode de génération d'Unités de Réduction d'Émissions en forêt du Domaine national de Chambord à La Belle Forêt.

Le Domaine national de Chambord est ainsi engagé dans le système La Belle Forêt qui a pour objectif de maintenir durablement les puits de carbone forestiers efficaces constitués par des peuplements adultes qui pourraient être récoltés au sein de la propriété. Ce maintien est permis grâce à la mise en œuvre de pratiques sylvicoles favorables au maintien ou à l'augmentation de tout ou d'une partie du stock de biomasse sur pied dans des peuplements forestiers matures de la propriété forestière.

L'engagement est contractualisé pour le maintien de 90% du stock de bois éligible à la quantification des Unités de Réduction d'Émissions sur une durée de 30 ans. Dans ce cadre, la méthode établie par La Belle Forêt : « REFERENTIEL TECHNIQUE – GESTION FORESTIERE OPTIMISEE - Quantification carbone et notation des co-bénéfices » version 1 (ci-après nommé « Référentiel technique) et son Annexe France est appliquée sur le Domaine Forestier de Chambord.

De plus, l'attestation éditée par le Domaine national de Chambord et signée par son Directeur général stipule que le Domaine n'est engagé dans aucun autre programme de séquestration du carbone.

## 1.2 Objectifs visés par le projet

L'objectif est d'évaluer :

- La quantité d'Unités de Réduction d'Émissions pouvant être générées par le projet par rapport à un scénario de référence.
- La qualité de la gestion menée dans la propriété du projet selon une grille d'évaluation des co-bénéfices biodiversité, qui traduit la prise en compte de nombreux critères liés à la biodiversité dans la gestion des espaces naturels de la propriété.

## 1.3 Périmètre du projet et rappels méthodologiques

Le projet s'applique sur l'ensemble de la surface du Domaine national de Chambord faisant l'objet d'un document d'aménagement forestier (DAF), soit une surface totale boisée **de 4 280 ha**.

L'éligibilité des peuplements est déterminée comme suit :

Sur la surface boisée totale couverte par le DAF, **902 ha** appartiennent à la catégorie « **surface récoltable** », surface prévue à la récolte dans le plan d'aménagement.

Sur ces 902 ha récoltables, le « **risque essence** » est appliqué et permet de soustraire à la quantification, le peuplement de Pin sylvestre qui comprend un risque de dépérissement trop élevé pour être intégré aux calculs de biomasse.

Ainsi, la « **surface totale éligible** » aux calculs de biomasse, puis aux calculs des Unités de Réduction d'Émissions par la suite, est de **811 ha**.

Dans cette surface les types de peuplements suivants sont identifiés comme peuplements éligibles pour la quantification :

- Les peuplements éligibles de taillis-sous-futaie (TSF), distingués en deux sous-groupes :
  - les taillis-sous-futaie prévus en rajeunissement entre 2018 et 2026 représentant 402 ha (TSF1) ;

- les taillis-sous-futaie prévus en rajeunissement entre 2027 et 2034 représentant 305 ha (TSF2).

- Les peuplements de futaie feuillue (FF) représentent 104 ha

3 strates se distinguent donc pour ce projet, qui feront chacune l'objet d'un réseau de placettes permanentes particulier :

- Strate TSF1 sur 402 ha, ;
- Strate TSF2 sur 305 ha ;
- Strate FF sur 104 ha.

Le scénario de référence applicable au projet est basé sur le Document d'Aménagement Forestier (DAF) du Domaine national de Chambord, dans lequel on considère la surface prévue à la récolte dans le plan d'aménagement. Le prélèvement du volume récoltable est étalé sur 15 années.

Le scénario de projet correspond à un engagement du propriétaire à maintenir 90% du volume de bois destiné à la récolte dans les peuplements récoltables et éligibles du DAF.

La méthode de quantification des Unités de Réduction d'Émission est appliquée sur les peuplements récoltables et éligibles.

À noter que d'autres paramètres de risque liés à la non-permanence, à l'incertitude statistique, ainsi qu'un facteur de fuite de marché sont appliqués dans la méthode et occasionnent des décotes sur la quantité brute d'Unités de Réduction d'Émissions finale.

L'évaluation de la prise en compte de la biodiversité via la notation des co-bénéfices biodiversité est effectuée sur la totalité de la surface couverte par le DAF soit 5029 ha, correspondant à 4280 ha boisés et 749 ha divers non boisés incluant les milieux particuliers. Le système de notation des co-bénéfices biodiversité identifie des grands thèmes relatifs à la biodiversité, réunissant eux-mêmes plusieurs indicateurs de performance.

La grille de notation établie par La Belle Forêt permet d'obtenir une note pour chaque indicateur, puis un score final qui impactera le prix de vente des Unités de Réduction d'Émission.

Pour plus de détails sur la méthodologie de quantification des Unités de Réduction d'Émission et de notation des co-bénéfices biodiversité développée par La Belle Forêt, se référer au « REFERENTIEL TECHNIQUE- GESTION FORESTIERE OPTIMISEE - Quantification carbone et notation des co-bénéfices » version 1 et son Annexe France disponibles sur demande à La Belle Forêt (<https://www.labelleforet.co/>).

## **2 Processus de certification des Unités de Réduction d'Émission et de la Note des co-bénéfices Biodiversité**

### **2.1 Description du processus**

Le processus d'évaluation, de vérification et de certification des Unités de Réduction d'Émissions et de la note des co-bénéfices se déroule comme suit :

#### **2.1.1 Audit détaillé effectué par La Belle Forêt.**

La Belle Forêt a quantifié les Unités de Réduction d'Émission et a noté les co-bénéfices biodiversité dans le périmètre du projet grâce à la mise en œuvre des protocoles d'audit associés au Référentiel technique.

Les données nécessaires sont récoltées lors d'une phase de terrain au cours de laquelle sont réalisées des placettes d'inventaires et des transects.

Une partie des données relatives à la notation des co-bénéfices biodiversité est également obtenue via un audit de la propriété en suivant les techniques d'audit suivantes : analyse documentaire, entretien avec les intervenants du Domaine et observations directes.

Un rapport d'audit détaillé comprenant l'ensemble des résultats d'inventaire et des preuves d'audit a ensuite été rédigé par La Belle Forêt et transmis à Bureau Veritas pour la révision des processus d'audit et de vérification de terrain, la vérification documentaire du calcul des Unités de Réduction d'Émission et de la note des co-bénéfices biodiversité.

### **2.1.2 Vérification sur le terrain effectuée par un Organisme Vérificateur Tiers, ici Ecocert**

L'objectif de la vérification de terrain est de s'assurer de l'exactitude des données dendrométriques prélevées par La Belle Forêt et de la bonne mise en œuvre des protocoles terrain.

Pour ce faire, les vérificateurs :

- Ont suivi les équipes d'opérateurs La Belle Forêt et ont vérifié la bonne mise en œuvre de la réalisation des protocoles de terrain ;
- Ont remesuré en autonomie des placettes d'inventaire et effectué des visites dans les jeunes peuplements en reproduisant les protocoles de terrain associés au Référentiel technique afin de comparer les jeux de données récoltés.

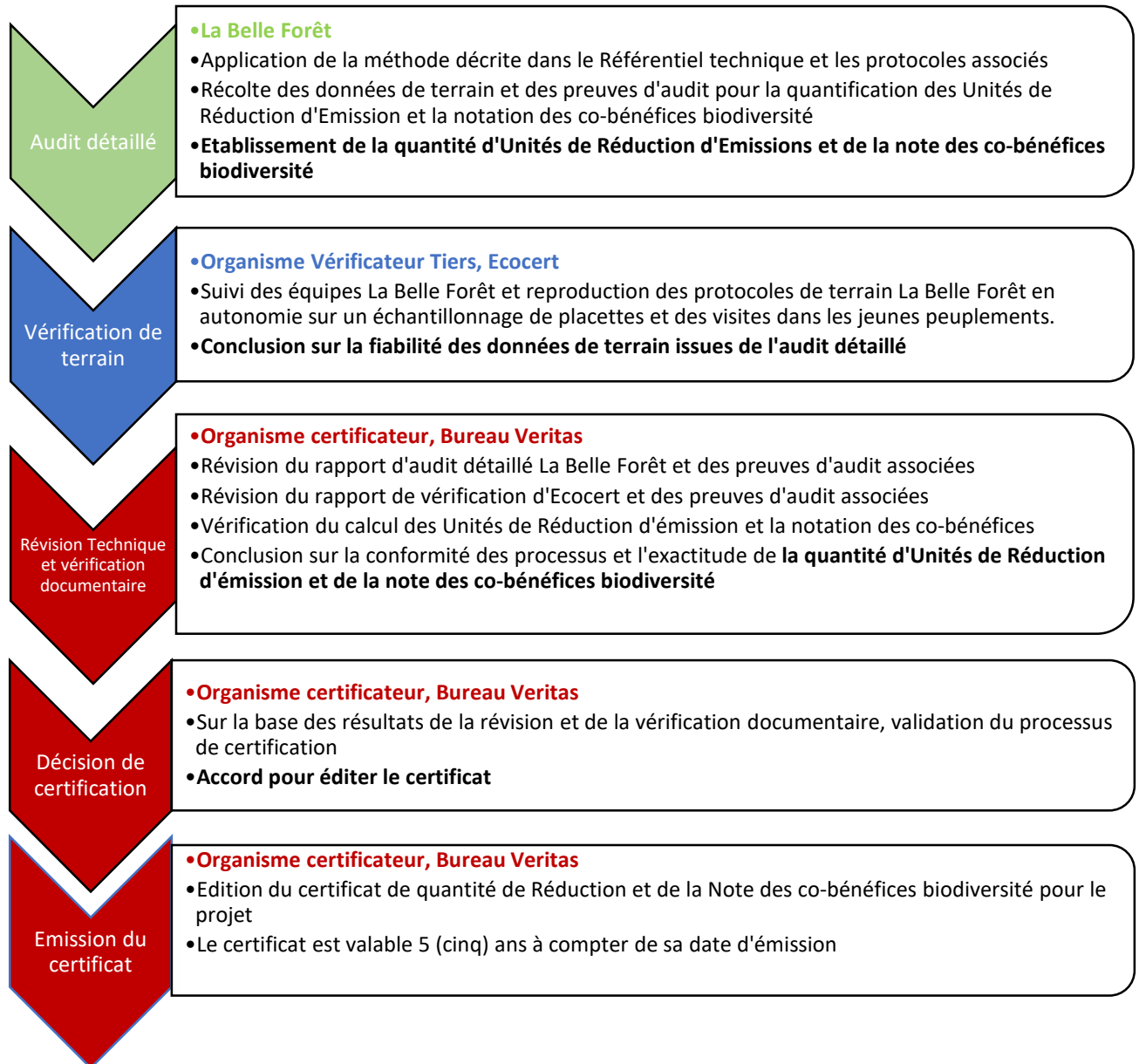
Un rapport de vérification a été produit à l'issue de la vérification de terrain et transmis à Bureau Veritas pour la révision des processus d'audit et de vérification de terrain, la vérification documentaire du calcul des Unités de Réduction d'Émission et de la note des co-bénéfices biodiversité.

### **2.1.3 Révision technique des processus d'audit détaillé et de vérification de terrain, vérification documentaire de la quantité d'Unité de Réduction d'Émission et de la note des co-bénéfices biodiversité**

Cette étape a été effectuée par Bureau Veritas, qui a vérifié sur la base des preuves d'audit fournies par La Belle Forêt et Ecocert que :

- Les processus suivis sont conformes aux procédures établies par La Belle Forêt,
- La note des co-bénéfices biodiversité attribuée par la Belle Forêt est exacte
- La quantité d'Unités de Réduction d'Émissions calculée par La Belle Forêt sur la base des données de terrain est exacte.

## 2.2 Vue d'ensemble du processus



## 3 Documents de référence

La révision technique et la vérification documentaire se basent sur les documents suivants :

### 3.1 Documents La Belle Forêt

#### 3.1.1 Documents normatifs :

- REFERENTIELTECHNIQUE GESTION FORESTIERE OPTIMISEE -Quantification carbone et évaluation des co-bénéfices Version 1 du 12/05/2023
- REFERENTIEL TECHNIQUE GESTION FORESTIERE OPTIMISEE - Annexe France Version du 12/05/2023
- Protocole d'audit- Inventaires dans les peuplements récoltables
- Protocole d'audit-Inventaires terrain des jeunes peuplements
- Cahier des charges- Expertise écologique des milieux particuliers
- LA BELLE FORÊT Gestion Forestière Optimisée - Calcul des incertitudes dans la quantification carbone
- PROCEDURE - AUDIT DES PROJETS - EXIGENCES DE QUALIFICATION
- Suivi Qualification Intervenants - Audits LBF

#### 3.1.2 Documents d'audit :

- 41DNC\_GrillesCo-Benefices
- RAPPORT D'AUDIT - Forêt du Domaine national de Chambord mai 2023 ET preuves d'audit associées.
- Expertise des milieux naturel du domaine de Chambord (41) pour évaluer les co-bénéfices biodiversité dans le cadre de la méthode développée par La Belle Forêt V1 du 03/05/2023 ET excel 41DNC\_Analyse\_ExpertiseMP.xls

#### 3.1.3 Données dendrométriques et calculs :

- 41DNC\_Analyse\_transects\_ponctuels.xlsx
- 41DNC\_Analyse\_transects.xlsx
- 41DNC\_Analyse\_zones\_régénération.xlsx
- 41DNC\_EssencesIndigènes.xlsx
- 41DNC\_Analyse\_placettes\_FF.xlsx
- 41DNC\_Analyse\_placettes\_TSF1.xlsx
- 41DNC\_Analyse\_placettes\_TSF2.xlsx
- 41DNC\_Calculateur30ans.xlsx

## 3.2 Documents fournis par Ecocert

### 3.2.1 Rapport de vérification :

- RAPPORT DE VERIFICATION POUR LE PROJET DU DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD du 11/05/2023

### 3.2.2 Données dendrométriques et calculs :

- 41DNC\_Saisie\_terrain\_complété20230221.xlsx
- Template\_Calcul Volumes FF\_15;17;18;27.xlsx
- Template\_Calcul\_Ecart\_FF15;17;18;27.xlsx
- Template\_Calcul Volumes TSF1\_30;2.xlsx
- Template\_Calcul\_Ecart\_TSF1\_30;2.xlsx
- Template\_Calcul\_Volumes TSF2\_28;29;37.xlsx
- Template\_Calcul\_Ecart\_TSF2\_28;29;37.xlsx

## 4 Révision des processus d'audit et de vérification de terrain

### 4.1 Méthodologie

La révision est effectuée via une revue documentaire des documents fournis par La Belle Forêt et Ecocert et des entretiens avec les responsables d'audit La Belle Forêt et de Vérification Ecocert.

L'objectif de la révision est de s'assurer que :

Le processus d'audit détaillé La Belle Forêt est conforme aux protocoles établis par La Belle Forêt. Cela inclut notamment le plan d'échantillonnage, la qualification des intervenants, la complétude du dossier d'audit, la justification des résultats d'audit.

Le processus de vérification réalisé par Ecocert est conforme aux protocoles et aux procédures établis par La Belle Forêt. Cela inclut le plan d'échantillonnage, la qualification des intervenants, la complétude du dossier de vérification, la justification des résultats de la vérification.



## 4.2 Résultats de la révision

Élément	Justification de la conformité	Conforme	Commentaire du réviseur/ information supplémentaire dont a besoin BV si non-conformité
Équipe d'audit	<p>Les équipes d'audit sont constituées comme suit : 1 responsable d'équipe + 1 membre d'équipe</p> <p>Au minimum un opérateur expérimenté est présent dans chaque équipe</p> <p>Preuve de qualification des auditeurs</p>	OK	<p>Liste des opérateurs qualifiés et chevronnés dans la liste : « Suivi Qualification Intervenants - Audits LBF »</p> <p>Les équipes intervenues sur le terrain sont renseignées dans le fichier : « 41DNC_saisie terrain complet » Les 8 équipes intervenues sont bien composées d'opérateurs qualifiés et d'au moins un opérateur expérimenté, voire 2. Conformément à la procédure « PROCEDURE - AUDIT DES PROJETS EXIGENCES DE QUALIFICATION »</p>
Méthode d'échantillonnage audit	<p>Le plan d'échantillonnage effectué par les équipes d'audit suit les règles d'échantillonnage indiquées dans le protocole : "Protocole d'audit Inventaires dans les peuplements récoltables"</p> <p>Pour les placettes et pour les transects</p>	OK	<p>Vu dans le rapport d'Ecocert 3.1 p 4 et 5. et 4.1.2 p11. Explication de l'échantillonnage pour les placettes et les transects conforme au protocole d'audit "inventaire dans les peuplements récoltables" ET</p> <p>Détail dans la grille de vérification 1.1.3 et 1.2.1</p>

<p>Équipe de vérification</p>	<p>2 vérificateurs qualifiés constituent une équipe de vérification Preuves de qualification des vérificateurs</p>	<p>ok</p>	<p>Vu rapport d'audit de vérification Ecocert du 21/03/2023 p11 Vu support de formation "Formation - Vérification des protocoles Par : La Belle Forêt et Bureau Veritas Pour Ecocert Dates : 20-21.03.2023" émargé par les vérificateurs formés incluant les 2 membres de l'équipe de vérification de Chambord. Vu programme de formation : Méthodologie Gestion Forestière Optimisée - Formation du 20 et 21 février 2023 Le : 13.05.2023 Vu support de formation : formation vérificateur du 20/02/2023</p>
<p>Méthode d'échantillonnage vérification</p>	<p>Pour les équipes d'audit non présentes au moment de la vérification, au moins une placette a été vérifiée en autonomie par les vérificateurs Des placettes ont été vérifiées dans toutes les strates identifiées par LBF pour le projet Au moins 10% du nombre de placettes établi par LBF a été vérifié</p>	<p>OK</p>	<p>Vu rapport d'audit de vérification Ecocert du 21/03/2023 p5 pour les 2 étapes de vérification des placettes ont été faites dans chaque strate : TSF1, TSF2, FF 2 opérateurs suivis sur les 5 intervenus dans les binômes. Des placettes effectuées par des binômes incluant les opérateurs non suivis sur le terrain ont bien été vérifiées Vu rapport de vérification p 5 14 placettes vérifiées sur 138 soit 10%</p>

Temps de vérification	<p>Le temps de vérification est cohérent avec le nombre de placettes vérifiées et les visites terrain pour la vérification de la note des co-bénéficiaires</p> <p>(on compte en moyenne une réalisation de 6 à 8 placettes par jour)</p>	OK	2 jours de vérification pour un total de 14 placettes
Modèles de documents	<p>Les vérificateurs ont utilisé le document "Grille de vérification de la quantification des crédits Carbone et Notation des co-bénéficiaires et Rapport d'audit des Fondamentaux La Belle Forêt" dernière version applicable</p> <p>Les vérificateurs ont fourni un rapport incluant les conclusions sur la conformité des données issues de l'audit détaillé de LBF</p>	OK	Les 2 documents ont été fournis à Bureau Veritas
Documents fournis aux vérificateurs	<p>Avant la vérification de terrain, LBF a fourni aux vérificateurs les documents suivants :</p> <p>Périmètre d'audit</p> <p>Plan d'échantillonnage incluant les placettes et les transects</p> <p>Le planning des équipes d'audit</p> <p>Les cartographies des strates identifiées</p>	OK	S'agissant du projet pilote la formation des vérificateurs a eu lieu sur la forêt de Chambord et toutes les informations ont été transmises via formation vérificateur du 20/02/2023 P36 à 51

<p>Documents fournis à BV</p>	<p>Les documents suivants ont été fournis à BV pour la révision du dossier :</p> <p>Grille de vérification de la quantification des crédits Carbones et Notation des co-bénéfices et Rapport d'audit des Fondamentaux La Belle Forêt"</p> <p>Rapport de vérification : grille de vérification + rapport de l'Organisme Vérificateur</p> <p>Données dendrométriques complètes LBF</p> <p>Données dendrométriques complètes Ecocert</p> <p>Rapport d'audit détaillé LBF incluant les preuves d'audit</p> <p>Rapport de l'écologue</p> <p>Preuves d'audit pertinentes</p>	<p>OK</p>	<p>Tous les documents nécessaires à la révision cités ont été fournis</p>
<p>Contenu de la grille de vérification</p>	<p>Tous les critères de vérification applicables sont renseignés leur validation est justifiée</p>	<p>OK</p>	<p>Tous les critères applicables sont renseignés, et justifiés de manière exhaustive et précise</p>
<p>Contenu du rapport de vérification</p>	<p>Le rapport de vérification contient une conclusion claire de la conformité des données fournies par LBF suite à l'audit de terrain.</p>	<p>OK</p>	<p>Conclusion p20 du rapport de vérification "RAPPORT DE VERIFICATION POUR LE PROJET DU DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD" pas d'écart constaté lors de la vérification.</p>

<p>Contenu du rapport d'audit initial</p>	<p>Tous les co-bénéfices doivent être évalués ie : description des preuves d'évaluation de terrain, documentaires, rapport écologie disponible</p>	<p>OK</p>	<p>Vus 41DNC_GrillesCo-Benefices RAPPORT D'AUDIT - Forêt du Domaine national de Chambord mai 2023 ET preuves d'audit associées.</p>
<p>Contenu du rapport de l'Écologie</p>	<p>Les règles d'échantillonnages prescrites par LBF dans le protocole "Cahier des charges Expertise écologique des milieux particuliers" sont respectées.  Tous les éléments évalués indiqués dans le protocole sont renseignés</p>	<p>OK</p>	<p>Les règles d'échantillonnage sont largement respectées, un nombre de milieu ouverts et de milieux humides supérieur à celui exigé par le protocole a été visités et documentés  Le rapport contient les informations demandées dans le protocole LBF relatifs aux milieux particuliers cf vérification des co-bénéfices</p>
<p>Gestion des non-conformités</p>	<p>Les non-conformités sont renseignées dans l'onglet correspondant de la grille de vérification Le grade des non-conformités est correct et justifié Les délais de clôture sont précisément renseignés (date de clôture) Les non-conformités sont correctement clôturées (actions correctives et preuves de mise en œuvre) Les non-conformités émises lors des précédentes vérifications sont correctement gérées (clôturées ou re qualifiées si nécessaire)</p>	<p>OK</p>	<p>NA pas de non-conformité émise par l'Organisme vérificateur</p>



### **Conclusion**

La révision technique, sur la base des documents analysés permet de conclure sur la conformité des processus d'audit et de vérification de terrain

## 5 Vérification de la quantité d'Unités de Réduction d'Émissions

### 5.1 Méthodologie

Bureau Veritas effectue les calculs de la quantité d'Unités de Réduction d'Émissions avec le jeu de données fourni par La Belle Forêt.

La méthodologie de calcul se base sur les documents cadres suivants :

- Référentiel Technique - Gestion Forestière Optimisée - Quantification d'Unité de Réduction d'Émissions et évaluation des co-bénéfices – Annexe France version 1.
- Protocole d'audit- Inventaires dans les peuplements récoltables
- Protocole d'audit-Inventaires terrain des jeunes peuplements
- Cahier des charges- Expertise écologique des milieux particuliers
- LA BELLE FORÊT Gestion Forestière Optimisée - Calcul des incertitudes dans la quantification carbone
- RAPPORT D'AUDIT - Forêt du Domaine national de Chambord mai 2023

Le total d'Unités de Réductions d'Émissions générées par le projet correspond à la différence entre le scénario « de référence » et le scénario « projet » dans lequel le propriétaire s'engage à maintenir au moins 90 % de bois dans les peuplements éligibles à la 30<sup>ème</sup> année.

Ces unités ont été calculées après plusieurs retranchements liés aux facteurs de fuites (5%), au risque de non-permanence (12,1%) et aux incertitudes calculées lors des mesures de volumes (différentes pour chaque strate et variant entre 9,42% et 10,46% entre la strate TSF1 et la strate FF).

## 5.2 Détail de la vérification de la quantification des Unités de Réduction d'Émission

Élément	Justification de la conformité	Conforme
Les données dendrométriques et les données de volumes issues du plan d'échantillonnage de LBF sont disponibles	Toutes les données nécessaires ont été fournies fichiers excel: 41DNC_Analyse_placettes_FF 41DNC_Analyse_placettes_TSF1 41DNC_Analyse_placettes_TSF2	ok
La fiabilité de ces données a été validée par la vérification ie: aucune non-conformité n'est identifiée dans le rapport de vérification	Vu rapport de vérification "RAPPORT DE VERIFICATION POUR LE PROJET DU DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD" pas d'écart constaté lors de la vérification. Voir conclusion p20	ok
Tous les paramètres nécessaires pour la calibration du calculateur sont disponibles et justifiés, en particulier les surfaces éligibles et les pourcentages d'erreur correspondants	Les surfaces éligibles sont indiquées dans le rapport d'audit LBF : RAPPORT D'AUDIT - Forêt du Domaine national de Chambord mai 2023 p 4	ok
Le calcul du volume récoltable est cohérent avec le scénario de référence défini.	RAPPORT D'AUDIT - Forêt du Domaine national de Chambord mai 2023 p4 et 5. Pour les taillis sous futaie, on considère que 50% du volume de futaie serait récolté. Inclus dans les calculs	ok
Le risque essence choisi est validé le cas échéant	Le risque essence choisi est expliqué dans le rapport d'audit LBF : RAPPORT D'AUDIT - Forêt du Domaine national de Chambord mai 2023 p 7	ok
Retraitements - Facteur de fuite Le facteur de fuite choisi correspond aux exigences du référentiel p 29 La décote liée au facteur de fuite est bien effectuée sur la quantité brute d'URE	Volume manquant (Vu Référentiel technique p29) = 40 859 m <sup>3</sup> > 10 000 m <sup>3</sup> et le facteur de fuite choisi est de 5% conformément au référentiel. La décote correspondante de - 3595 est bien déduite de la quantité brute d'URE avant décote qui est de 71905	ok



<p>Risques de non-permanence - Risque tempête Les risques tempête définis en fonction du traitement et des groupements correspondent aux valeurs fixées dans le référentiel Le risque tempête calculé par strate correspond à la formule indiquée dans le référentiel p 32</p>	<p>Le calcul du risque tempête par strate correspond bien à la formule du référentiel : strate TSF1 <math>((5\%+10\%)/2)</math> strate TSF2 <math>((5\%+10\%)/2)</math> strate FF <math>((5\%+10\%)/2)</math></p>	<p>ok</p>
<p>Risques de non-permanence - Base fixe</p>	<p>La base fixe est bien fixée à 5% en accord avec le Référentiel technique p 34</p>	<p>ok</p>
<p>Risques de non-permanence - propriétaire Le risque propriétaire correspond aux indications du référentiel - annexe du pays concerné</p>	<p>Le risque propriétaire pour les propriétés publique est fixé à 0% dans le référentiel technique Annexe France p 13 cela correspond à celui choisi pour les calculs</p>	<p>ok</p>
<p>Risques de non-permanence - Incendie Le risque choisi correspond au PDPFCI du département concerné si un PDPFCI existe</p>	<p>Confirmation que pas de PDPFCI pour le Loir et Cher confirmation du % de 0 pour le risque incendie conformément au référentiel technique - annexe France p 11 et 12</p>	<p>ok</p>
<p>Risques de non-permanence - gouvernance Le risque gouvernance correspond aux indications du référentiel - annexe du pays concerné</p>	<p>Le risque gouvernance est fixé à 0 pour les propriétés localisées en France cf référentiel technique Annexe France p 13 cela correspond à celui choisi pour les calculs</p>	<p>ok</p>
<p>Retranchement - incertitudes Les incertitudes liées au calcul du volume sont disponibles et correspondent au calcul indiqué dans le référentiel technique p 30</p>	<p>Fichiers de données dendrométriques fournies par La Belle Forêt 41DNC_Analyse_placettes_FF 41DNC_Analyse_placettes_TSF1 41DNC_Analyse_placettes_TSF2 Les incertitudes sont bien calculées pour chaque strate selon les formules du référentiel p 30 pour l'incertitude et selon celles des points 5.7.1.2 et 5.7.1.3 p 17 pour la Biomasse racinaire et la biomasse aérienne Les formules et les paramètres utilisés dans les fichiers sont conformes au référentiels et les calculs sont exacts.</p>	<p>ok</p>

<p>Les formules de calcul utilisées correspondent à celles du Référentiel technique à chaque étape de calcul</p>	<p>Vues Formules utilisées dans le calculateur La Belle forêt pour chaque strate de peuplements Vus données dendrométriques par placette, essence et classe de diamètre, calcul du volume et de la biomasse par essence et classe de diamètre, calcul du volume et de la biomasse pour toute la strate et les fichiers excel suivants :</p> <p>41DNC_Analyse_placettes_FF 41DNC_Analyse_placettes_TSF1 41DNC_Analyse_placettes_TSF2</p> <p>Les formules utilisées et les étapes de calcul sont conformes au référentiel technique.</p>	<p>ok</p>
<p>Les résultats pour la quantité d'Unités de Réduction d'Émissions ET la quantité de crédits tampon sont les mêmes que ceux trouvés par La Belle Forêt après vérification des calculs</p> <p>Indiquer la quantité d'Unités de Réduction d'Émissions et la quantité de crédits tampon</p>	<p>Les quantités trouvées après calcul avec le jeu de données de volume sont les mêmes : 54225 Unités de Réduction d'Émission 7482 crédits tampon</p> <p>Les formules pour le calcul des volumes à partir des données dendrométriques de base sont vérifiées et conformes à celles indiquées dans le référentiel.</p>	<p>ok</p>
<p>Les informations fournies pour la vérification permettent de confirmer la quantité d'Unités de Réduction d'Émissions ET la quantité des décotes incluant le stock tampon</p>	<p>OUI cf ci-dessus</p>	<p>ok</p>

### Bilan des quantités validées

Unités de Réduction d'Émission avant décote	Décote due aux fuites de marché	Décote due à l'incertitude	Décote due au risque de non-permanence - stock tampon
71905 tCO2e	-3595 tCO2e	-6603 tCO2e	-7482 tCO2e
<b>Unités de Réduction d'Émission commercialisables sur la durée de récolte de 15 ans</b>			
<b>54 225 tCO2e</b>			

## 6 Vérification de la note des co-bénéfices biodiversité

### 6.1 Méthodologie Notation des co-bénéfices biodiversité

La notation de chaque critère est vérifiée sur la base des données et preuves d'audit fournies par la Belle Forêt et d'entretien avec le responsable d'audit La Belle Forêt.

La méthodologie de calcul se base sur les documents cadres suivants :

- Référentiel Technique Gestion Forestière Optimisée - Quantification d'Unité de Réduction d'Émissions et évaluation des co-bénéfices – Annexe France (référentiel de novembre 2022 certifié, revu en mai 2023).
- Grille de notation des co-bénéfices : 41DNC\_GrillesCo-Benefices dernière version applicable.

## 6.2 Détail de la vérification et références

Critères	Confirmation de la note attribuée OK/NOK	Justification		
		Les données source pour le calcul ont été fournies cf documents de référence pour les TGB.	Les données sources fournies sont suffisantes pour le calcul de la note	La note attribuée par BV sur la base des documents de référence est la même que celle attribuée par LBF
1 maturité et vieillissement				
1.1 TGB	Ok	Vus RAPPORT D'AUDIT - Forêt du Domaine national de Chambord mai 2023 et fichiers excel : 41DNC_Analyse_transects_ponctuels 41DNC_Analyse_placettes_FF 41DNC_Analyse_placettes_TSF1 41DNC_Analyse_placettes_TSF2	ok	ok
1.2 Arbres réservoirs de Biodiversité (ARB+ARL)	ok	RAPPORT D'AUDIT - Forêt du Domaine national de Chambord mai 2023 ET fichier excel 41DNC_Analyse_transects_ponctuels; vérification et calcul effectué : 120 ARB+ ARL sur une surface de 96ha analysée soit 1,25 ARB /ha - résultat note LBF confirmé	ok	ok

1.3 Conservation de bois mort en forêt	ok	RAPPORT D'AUDIT - Forêt du Domaine national de Chambord mai 2023 + fichier excel 41DNC_Analyse_transects ponctuels; vérification et calcul effectué : 131 BMP et CH / 96 ha analysés et CH; 71 BMS / 96 ha analysés pas de relevés de souche - résultat note LBF confirmé	ok	ok
1.4 surface des îlots de sénescence	ok	Vus Carte des îlots de sénescence au 1:30 000 du 07/04/2023 et Document d'Aménagement Forestier du Domaine (DAF dans la suite de la grille de révision) avec les surfaces des îlots de sénescence et des peuplements à proximité calcul du % vérifié et validé pour une surface totale de forêt de 4280 ha	ok	ok
1.5 peuplements à proximité des îlots de sénescence	ok	Oui voir ci-dessus	ok	ok
1.6 Augmentation du diamètre d'exploitabilité	ok	Vérification des données de diamètre d'exploitabilité dans le DAF (tableau des diamètres par essence p 61) et calcul des % obtenus par LBF, calcul du pourcentage de diamètre additionnel pondéré par la surface occupée par les essences. On retrouve le résultat obtenu par LBF de 129%. Note confirmée	ok	ok
2 Sylviculture et résilience				

<p>2.1 Limitation des coupes rases</p>	<p>Ok</p>	<p>Vérification des exercices de vente 2020, 2021 et 2022. vus fichiers excel "BOIS VENDU OU MIS EN VENTE AU COURS DE L'ANNEE AAAA" pour chaque année citée. 1 coupe rase indiquée en 2021 référence DNC202104BSP et 1 en 2022 référence DNC202204BSP. Fichier de vente DNC202204BSP du 12/12/2022 vente de 17ha coupe d'emprise de ce fait exclue de la catégorie coupe rase. Fichier de vente DNC202104BSP du 18/05/2021 coupe rase de 3,5 ha Fichier "BOIS VENDU OU MIS EN VENTE AU COURS DE L'ANNEE 2022" coupe rase de 4,52 ha échantillonnage ventes 2020, 2021, 2022 : vente du 26/05/2020 article DNC202001BSP parcelles 430,433,435 coupe TSF et régénération vente du 26/05/2020 article DNC202006BSP parcelles 208, 221 coupe emprise vente du 26/05/2020 article DNC202005BSP parcelles 376,378 coupe secondaire vente du 26/05/2020 article DNC202004BSP parcelles 338,345 coupe amélioration vente du 18/05/2021 article DNC202105BSP parcelles 253, 255 coupe amélioration vente du 18/05/2021 article DNC202103BSP parcelles 472,478,481 coupe amélioration vente du 18/05/2021 article DNC202102BSP parcelles 250 à 251 bis coupe amélioration vente du 18/05/2021 article DNC202101BSP parcelles 250 à 251, 262, 265 coupe amélioration vente du 02/05/2022 article DNC202203BSP parcelles 400,405, 406, 411, 412 coupe amélioration vente du 02/05/2022 article DNC202202BSP parcelles 479,486,493 coupe amélioration vente du 02/05/2022 article DNC202201BSP parcelles 424,426,484,487 coupe amélioration</p>	<p>Ok</p>	<p>Ok</p>
--	-----------	--	-----------	-----------

2.2 Durée des cycles de régénération	Ok	Le "DAF" précise effectivement à la page 63 que les régénérations naturelles s'effectuent sur 10 années. Le critère $\geq 10$ est donc valable et la note de 1 est valide.	Ok	Ok
2.3 Surface gérée en irrégulier	ok	Pas de gestion en irrégulier vu DAF p 60 tableau des traitements retenus	ok	Ok
2.4 Production destinée au marché Local - valorisation locale	Ok	<p>Le document "41DNC_Analyse_Documentaire" permet de calculer précisément la proportion du volume de bois destiné au marché local en synthétisant les données sources suivantes : documents de ventes exercices 2020, 2021 et 2022, les fichiers excel "BOIS VENDU OU MIS EN VENTE AU COURS DE L'ANNEE AAAA" pour 2020, 2021 et 2022 indiquant les acheteurs de chaque lot et la 'liste des exportateurs' du 20/02/2023.</p> <p>Le calcul menant au résultat 39 % est validé ainsi que le résultat. Le score attribué de 0 est validé également car <math>&lt; 50\%</math></p> <p>échantillonnage acheteurs vérifiés : Raison bois et débits certificats à jour sur le site internet pour le CE, volume bois vendu 340,85 m3 vente DNC 2022 01 BF du 01/07/2022</p> <p>Velbois volume bois vendu 979,3 m3 vente DNC 2022 03 BSP du 02/05/2022. Non OK le 08/05/2023 Velbois indiqué comme certifié dans une cellule alors que non certifié label UE. Ok le 16/05/2023 suite échange avec LBF erreur dans le fichier confirmation que Velbois n'est pas certifié.</p> <p>Forestière Laurent Musson pas de label UE vente DNC202102BSP du 18/05/2021 639,2 m3</p>	Ok	Ok

		Industrie du Bois de Neuvy certificat CE datant de 2020 sur le site internet. volume bois vendu 598,26 m3 vente DN2020 06 BSP du 26/05/2020		
2.5 Limitation de l'export	ok	Les affiches et marchés de coupe et les factures ne sont pas fournies ok le 10/05/2023 fourniture par LBF de 'liste des exportateurs' du 20/02/2023. (liste des entreprises pratiquant l'export sources diverses incluant interprofessions) et de titres des docs excel la liste des acheteurs pour chaque lot établie par Chambord. Les acheteurs ne figurent pas dans la liste fournie par LBF	ok	ok
2.6 Préparation du sol avant plantation	/	Aucune plantation n'a été réalisée sur les 3 dernières années. DAF vérifié carte d'aménagement p70 pas de mention de plantation effectuée sur le Domaine entre 2020 et 2024. Vérification d'un échantillon de factures de travaux sylvicoles de 2020, 2021, 2022 qui concernent uniquement du dépressage :  Factures N° FA008191 et N° FA008192 du 18/06/2020 du fournisseur Perrin Sylviculture du 15/06/2020 pour du dégagement dépressage manuel (debroussailleuse et tronçonneuse)  Factures N° FA008400 du 22/07/2021 et FA 008399 du 22/07/2021 de Perrin Sylviculture pour du dégagement dépressage manuel (debroussailleuse et tronçonneuse)  Facture N° FA008650 du 19/09/2022 de Perrin Sylviculture pour du dégagement dépressage manuel	/	/



2.7 Surface des unités de plantation	/	Voir 2.6	/	/
2.8 Augmentation du mélange d'essence dans les plantations	/	Voir 2.6	/	/
2.9 Modalité majoritaire de mélange dans les plantations	/	Au moment de la révision technique, aucune plantation n'a été réalisée depuis 3 ans (voir références vérifiées en 2.6). Des plantations auront cependant lieu en 2023. De plus, aucune plantation en mélange été observée lors de l'audit ou par photographie aérienne. Validation de la non-possibilité de noter ce critère au moment de la révision.	/	/
2.10 Régénération naturelle acquise dans les peuplements matures	Ok	Les calculs du document excel "41DNC_Analyse_Transects" permettent de confirmer que la régénération naturelle acquise dans les peuplements matures ne dépasse pas 10%. Validation de la note de 0 obtenue.	Ok	Ok
2.11 Régénération naturelle acquise dans les parcelles en régénération ou régénérées	Ok	Validation du calcul présent dans le document excel "41DNC_Analyse_zones_régénération". La note attribuée correspond bien au total de régénération acquise.	Ok	Ok

2.12 Diversité d'essences objectif dans les régénérations	Ok	Validation du calcul $(12,8 \times 0 + 32,6 \times 2 + 276 \times 1 + 29,8 \times 0) / (12,8 + 32,6 + 276 + 29,8)$ grâce aux documents excel "41DNC_Analyse_Transects" et "41DNC_Analyse_zones_régénération". Validation de la note attribuée.	Ok	Ok
2.13 Actions de diversification et de résilience dans les régénérations	Ok	Vérification des documents 41DNC_Analyse_transects, 41DNC_Analyse_zones_régénération ; vérification des factures des travaux sylvicoles 2020, 2021, 2022 + recherche dans le DAF pas de mention d'actions d'amélioration et de résilience. Validation de la note minimale de 0.	Ok	Ok
2.14 Modalité d'entretien des jeunes peuplements	Ok	Les factures sont disponibles. Vérification des factures 2020, 2021, 2022 fournies par La Belle Forêt Utilisation d'équipements manuels uniquement voir échantillonnage au 2.6. Confirmation de la note	Ok	Ok
2.15 Action de prévention contre les Incendies	Ok	La carte "Lutte contre l'incendie été 2022" présente l'ensemble des aménagements mis en place pour prévenir des risques d'incendies et lutter contre leur propagation. Elle indique notamment les routes et les accès, les poteaux à incendie, bouches incendie et points d'aspiration. DAF p51 indique la mise à disposition d'une motopompe et la maj de la carte de la forêt et de ses accès.  Article Loire et République du 22/03/3023 indique la mise à disposition du domaine pour la formation des	ok	ok

		sapeurs-pompiers du Loir et Cher aux feux de forêt. Note confirmée		
3 Essences et peuplements				
3.1 Diversité des essences indigènes	Ok	DAF 2.2.2 p 61 "tableau des essences objectifs" et fichier de relevés de terrain "41DNC_EssencesIndigènes.xlsx" plus de 9 essences indigènes sont présentes sur le massif	Ok	Ok
3.2 Mosaïque de peuplements	Ok	Vue carte des peuplements du Domaine au 1/30000 du 07/04/2023 montrant la mosaïque de peuplements : Futaie feuillue, futaie résineuse, futaie mixte, taillis sous futaie, taillis simple.  Vérification du calcul le résultat de 21,3 a été trouvé et est identique à celui trouvé par La Belle Forêt. Le score de 3 est validé.	Ok	Ok
3.3 Augmentation du mélange d'essences	Ok	La carte « Mélange d'essence » du 07/04/2023 au 1/30000" permet de visualiser l'ensemble des parcelles ainsi que la surface totale qui contient un mélange d'essences. Le calcul a été refait, le total obtenu correspond à : $1739/4280 \times 100 = 40,6 \%$ soit le critère note associée à 1 (comme celui de La Belle Forêt).	Ok	Ok

3.4 Limitation des essences non indigènes	Ok	La carte « Essences non indigènes » du 07/04/2023 au 1/30000 expose les zones d'essences non indigènes, acclimatée et non envahissante. Seul le Douglas entre dans cette catégorie et représente 5,60 ha sur le total de 4280 ha. Le calcul a été refait, le total obtenu correspond à : $5,60 / 4280 * 100 = 0,1 \%$ soit le critère de note associé à 3 (comme celui de La Belle Forêt).	Ok	Ok
3.5 Limitation des essences envahissantes	Ok	La carte « Essences non indigènes » du 07/04/2023 au 1/30000 expose les zones d'essences non indigènes envahissantes. Le chêne rouge et le robinier entrent dans cette catégorie et représentent 26,41 ha sur le total de 4280 ha. Le calcul a été refait, le total obtenu correspond à : $26,41 / 4280 * 100 = 0,6 \%$ soit le critère de note associé à 3 (comme celui de La Belle Forêt).	ok	ok
3.6 Autre espèces envahissantes	Ok	Vu mail du 15/03/2023 de Chambord à LBF présence d'essences non indigènes envahissantes mais aucune surface n'a été communiquée. La moins bonne note est donc par défaut attribuée.	Ok	Ok
4 Modalités d'exploitation				
4.1 Cloisonnement des parcelles exploitées	Ok	Ok attribution du score minimum justifiée par l'information donnée par les opérateurs de Chambord qu'il n'y a pas de cloisonnement. Voir RAPPORT D'AUDIT - Forêt du Domaine national de Chambord mai 2023 p18	Ok	Ok

4.2 Exploitation à faible impact	Ok	Aucune information de traitement particulier n'a été relevé sur l'échantillon de factures de travaux sylvicoles fournies et analysées voir échantillonnage en 2.6	Ok	Ok
4.3 Ornières dans les peuplements	Ok	Le document excel"41DNC_Analyse_Transects_Ponctuels" révèle la non-présence d'ornière sur les 96 ha parcourus.	Ok	Ok
4.4 Exportation des rémanents et du taillis	Ok	Aucune indication d'exploitation du taillis supérieur à 10 cm de diamètre n'est présente sur les factures de vente de bois analysées. La note minimale est confirmée.	Ok	Ok
4.5 Adaptation de la gestion en bordure de cours d'eau	/	Ce critère n'est pas évalué car seules des coupes d'amélioration qui ne font pas partie des coupes de récolte telles que définies par LBF ont été réalisées à une distance comprise entre 0 et 10 m entre le cours d'eau et la zone de coupe. Vue carte Parcelle exploitées et cours d'eau au 1/30000 du 28/04/2023	/	/
4.6 Période de fauchage en bordure de route et de chemins	Ok	Vu email du 19/01/2023 de Chambord à LBF détaillant les pratiques relatives au broyage: tous les broyages sont effectués l'été, entre le 01/07 et le 31/08	Ok	Ok
<b>5 Gestion de la grande faune</b>				

5.1 Maitrise du plan de chasse	Ok	Vu email du 22/02/2023 de Chambord à LBF confirmant l'autonomie du Domaine sur le plan de chasse sur la base des comptages effectués par les agents du Domaine. À noter que Chambord est soumis à un arrêté préfectoral relatif aux prélèvements et à la capture d'animaux , vus rapport R&D sur l'équilibre sylvo-cynégétique en collaboration avec organismes publics et organismes de recherche, exemple "Bilan observatoire reproduction du sanglier et fructifications forestières Chambord - saison 2021-2022" et "Chasse et fonctionnement des populations d'ongulés Chambord" du 20 mai 2021 et vu rapport d'activité 2021 du Domaine p 84 et 85. confirmation de la note	ok	ok
5.2 Réalisation du plan de chasse	Ok	Les 3 derniers rapports d'activités (3 dernières années) précisent les taux de prélèvement des cervidés (79%). La note de 1 est validée.	Ok	Ok
5.3 Limitation du nourrissage	Ok	Le document "DAF" ne précise pas que des actions sont mises en œuvre pour limiter le nourrissage des sangliers. La note de 0 est validée.	Ok	Ok

5.4 Impact des sangliers sur les sols	Ok	Le document excel "41DNC_Analyse_Transects" révèle la présence/fréquence de nombreux retournements de sol dus aux sangliers. Le document "41DNC_Rapport Expertise OGE" confirme ces informations. La note de 0 est validée.	Ok	Ok
5.5 Forêt ouverte/close	/	La forêt est un espace clos. le domaine est entouré d'un mur d'enceinte. Voir DAF p 1, 3, 6, 7, 10.	/	/
5.6 Isolation de la grande faune de l'extérieur	Ok	Plus de 60 % du DNC est isolé par des murs ne permettant pas à la grande faune de passer. Cf 5.5 La note de 0 est validée	Ok	Ok
<b>6 Intervenants forestiers</b>				
6.1 Rémunération des exploitants bords de route	Ok	Vu mail du 19/01/2023 de Chambord à LBF indiquant une mise en concurrence pour les chantiers de débardage/abattage. La note de 0 est justifiée.	Ok	Ok
6.2 Rémunération des exploitants de bois sur pied	/	Ce critère ne s'applique pas dans le cadre des propriétés soumises au code des marchés publics.	/	/
6.3 Rémunération des entrepreneurs de travaux	Ok	Aucun contrat sur le long terme n'est mentionné dans les preuves d'audit fournies (facture des travaux forestiers 2020, 2021 et 2022), dans toutes les factures analysée une seule entreprise intervient à chaque fois, voir échantillonnage en 2.6. Note de 1 confirmée.	Ok	Ok

6.4 Délai de paiement des factures	Ok	Vu email du 08/02/2023 de Chambord à LBF indiquant que le délai de paiement de 30 jours est assuré via l'utilisation du site chorus (réception et traitement des factures fournisseurs) obligatoire pour tout établissement public.	Ok	Ok
6.5 Visibilité et programmation pour les entrepreneurs	Ok	Note confirmée vérification des délais indiqués dans les sources renseignées dans le rapport d'audit p 21	Ok	Ok
6.6 Intégration de préconisations biodiversité dans les marchés	/	Ce critère ne s'applique pas car cette révision technique s'applique dans le cadre de la 1ère certification.	/	/
<b>7 Milieux particuliers</b>				
7.1 Actions de préservation des milieux humides	Ok	Sur les 41 ha de milieux humides, 2,9 ha sont concernés par la mise en place d'actions de préservation, soit 7% ( $2,9/41 \times 100 = 7\%$ ). La note est validée. Vu excel 41DNC_Analyse_ExpertiseMP.xls	Ok	Ok
7.2 État de conservation des milieux humides	Ok	Vu fichier excel 41DNC_Analyse_ExpertiseMP » associé au rapport « Expertise des milieux naturel du domaine de Chambord (41) pour évaluer les co-bénéfices biodiversité dans le cadre de la méthode développée par La Belle Forêt V1 » sur les 41 ha de milieux humides, 19,5 ha sont en bon état de conservation, soit 47% ( $19,5/41 \times 100 = 47,5\%$ ). La note attribuée est la bonne.	Ok	Ok



7.3 Gestion des étang	ok	<p>Vu rapport « Expertise des milieux naturel du domaine de Chambord (41) pour évaluer les co-bénéfices biodiversité dans le cadre de la méthode développée par La Belle Forêt V1 » du 03/05/2023 p 9,11, 16, 17, 19 on peut voir pour tous les étangs visités les dispositifs de vidange par le fond qui assurent le maintien de la température de l'eau en cas de vidange rapport d'activité 2021 du Domaine p 83 : activité de pêche et de ré empoissonnement, rapport d'activité du Domaine 2020 p 77 : mise en assec et travaux pour la continuité écologique, rapport d'activité 2019 p 76 priorités et orientations pour la gestion des étangs.</p> <p>Vu RAPPORT D'AUDIT - Forêt du Domaine national de Chambord mai 2023 p 22 indiquant les "échanges avec les techniciens en charge pour le recueil d'information".</p> <p>Vues factures du fournisseur PIOU T.P.</p> <p>Factures N° 16222 du 30/11/2022 ; N° 16215 du 15/11/2022, N° 16155 du 30/09/2022 pour des travaux de curage et rénovation de mares du Domaine avec pelleteuse</p> <p>Note de 3 confirmée</p>	ok	ok
7.4 Actions de préservation des milieux ouverts	Ok	<p>Vu fichier excel 41DNC_Analyse_ExpertiseMP associé au rapport « Expertise des milieux naturel du domaine de Chambord (41) pour évaluer les co-bénéfices biodiversité dans le cadre de la méthode développée par La Belle Forêt V1 »</p> <p>Sur les 143 ha, 85,3 ha sont concernés par la mise en place d'actions de préservation et de restauration, soit 60 % (<math>85,3/143 \times 100 = 59,6\%</math>). Le calcul est valide.</p>	Ok	Ok

7.5 État de conservation des milieux ouverts	Ok	<p>Vu fichier excel 41DNC_Analyse_ExpertiseMP associé au rapport « Expertise des milieux naturel du domaine de Chambord (41) pour évaluer les co-bénéfices biodiversité dans le cadre de la méthode développée par La Belle Forêt V1 »</p> <p>Le calcul a été refait sur les chiffres avancés par l'audit LBF. <math>57,4 \text{ ha}/143 \text{ ha} \times 100 = 40 \%</math>. La note de 2 est validée.</p>	Ok	Ok
7.6 Espèces végétales exotiques envahissantes dans les milieux particuliers	Ok	<p>Vu fichier excel 41DNC_Analyse_ExpertiseMP associé au rapport « Expertise des milieux naturel du domaine de Chambord (41) pour évaluer les co-bénéfices biodiversité dans le cadre de la méthode développée par La Belle Forêt V1 »</p> <p>Le calcul a été vérifié avec les 2 milieux contenant des EEE sur les 57. Donc <math>2/57 \times 100 = 3,5 \%</math>. La note de 2,5 est validée.</p>	Ok	Ok
<b>8 Actions et conventions</b>				
8.1 Certification de la gestion forestière	Ok	Présentation du certificat PEFC valable jusque 28/03/2027. Numéro de licence : PEFC/10-21-6/669.	Ok	Ok
8.2 Réduction des accès motorisés	ok	Vue Carte "Réseau de Routes du Domaine de Chambord" A3 au 1:30 000 du 04/04/2023 : vérification des chiffres et calcul du rapport d'audit LBF p 22 confirmation de la note	ok	ok
8.3 Organisation de l'accueil du public	Ok	Infrastructures permettant de canaliser le public (cf rapports d'activité 2021 + carte IGN montrant parking, structures d'accueil tables etc).	Ok	Ok

8.4 Vulgarisation, formation, réunions	Ok	L'article du 06/06/2022 "Chambord 2022: Le scoutisme c'est la joie " publié sur le journal Aleteia fait mention de l'accueil de scouts dans le domaine, et vu rapport d'activité du DNC 2021 p 21 : visites de groupes, randonnées nature, accueil des scolaires	Ok	Ok
8.5 Dispositifs R&D	Ok	<p>Vus « Programme en faveur du Balbuzard pêcheur en Aquitaine 2018-2021 – rapport d'activité 2019 » avec la participation du Domaine,</p> <p>« Déclinaison régionale CVL du Plan en Faveur des Insectes Pollinisateurs et de la Pollinisation - Compte Rendu du Comité de pilotage du 6 avril 2022 » avec participation d'un employé de Chambord</p> <p>« Suivi avifaune sur le complexe forestier de Boulogne/Chambord (41) dans le cadre des missions 2013 du réseau ONF » avec un suivi du Domaine de Chambord</p> <p>Ces documents prouvent la présence de plusieurs dispositifs sur le Domaine. Note confirmée</p>	Ok	Ok
8.6 Action en faveur des espèces remarquables	Ok	Cf 8.5 les documents vus permettent de justifier d'actions en faveur des espèces remarquables (au moins 5). Indicateur justifié et note confirmée	Ok	Ok

### Conclusion

Les informations fournies sont suffisantes pour effectuer la vérification et confirmer la note globale de  
**1,4/3**  
pour les co-bénéfices biodiversité

## 7 Conclusion

Critère de décision de certification	Validation (oui/non)	Commentaires
La révision des dossiers d'audit détaillé La Belle Forêt et de vérification de terrain d'Ecocert permet de conclure sur la conformité des processus d'audit détaillé et de vérification de terrain	Oui	
Les données fournies par La Belle Forêt sont suffisantes pour effectuer la vérification des calculs pour quantifier les Unités de Réduction d'Émissions ET La conformité des paramètres de calcul par rapport au Référentiel technique est vérifiée	Oui	
Le résultat des calculs effectués par Bureau Veritas donne le même résultat que celui de La Belle Forêt pour la Quantité d'Unité de Réduction d'Émission	Oui	
Les documents contenus dans le dossier d'audit La Belle Forêt sont suffisants pour la vérification de tous les critères de notation des co-bénéfices biodiversité	Oui	Au 22/05/2023 date de validation de la révision et de la vérification par Bureau Veritas
La note de chacun des critères et la note globale des co-bénéfices biodiversité est confirmée suite à la vérification	Oui	
<b>Quantités d'Unités de Réduction d'Émissions certifiées</b> <b>Commercialisables sur la durée de récolte de 15 ans</b> <b>54 225 tCO<sub>2</sub>e</b>		
<b>Note des co-bénéfices biodiversité certifiée</b> <b>1,4/3</b>		